

1. Contexte

En 1988, le gouvernement du Japon a adopté une série de mesures de libéralisation des échanges par lesquelles il ouvrait le marché japonais aux fournisseurs étrangers. Entre autres éléments susceptibles d'intéresser le Canada, il y a la perspective d'un accès plus facile au marché japonais pour les viandes transformées ou pour les produits carnés à valeur ajoutée.

Depuis plus de 20 ans, le Canada fournit du porc frais surgelé au Japon. La qualité du porc canadien a été reconnue de sorte qu'il est devenu une matière première essentielle des produits de porc transformés de haut de gamme du Japon. Toutefois, les produits canadiens n'ont trouvé qu'un créneau très limité sur le marché japonais.

Les produits carnés canadiens à valeur ajoutée n'ont pas réussi à s'imposer sur le marché japonais en raison d'une combinaison de facteurs : droits de douane élevés, réglementation rigoureuse des produits en matière de santé et de bien-être, système de distribution complexe et manque de volonté de la part des Canadiens d'assumer le coût, en temps et en argent, des procédures nécessaires pour répondre aux exigences des importateurs et du marché japonais.

En outre, nombre des sociétés de commerce extérieur japonaises, qui ont été les principaux importateurs de porc frais surgelé du Canada, ont pris soin de ne pas se faire percevoir comme étant en concurrence avec les utilisateurs finaux qui s'approvisionnent auprès de ces mêmes sociétés. En effet, les principaux utilisateurs finaux font aussi de la transformation et n'apprécieraient probablement pas qu'une société de commerce extérieur leur fasse concurrence en vendant des produits similaires aux leurs.

La réglementation en matière d'hygiène et d'utilisation d'additifs alimentaires a préoccupé les producteurs canadiens qui craignaient ne pouvoir se conformer aux strictes exigences imposées par le ministère japonais de la Santé et du Bien-être. Il peut être coûteux de se faire refuser l'entrée d'une cargaison. En outre, les producteurs canadiens de viandes transformées hésitaient à révéler les procédés de fabrication comme l'exige le gouvernement japonais, jugeant qu'ils révéleraient du même coup des renseignements confidentiels au sujet de leurs formules et de leurs procédés de transformation sans aucune forme de garantie de confidentialité.

Mais il semble que l'explication véritable soit que les Canadiens considéraient que le jeu n'en valait pas la chandelle. En conséquence, ce marché potentiel des produits à valeur ajoutée a été généralement ignoré des producteurs canadiens.

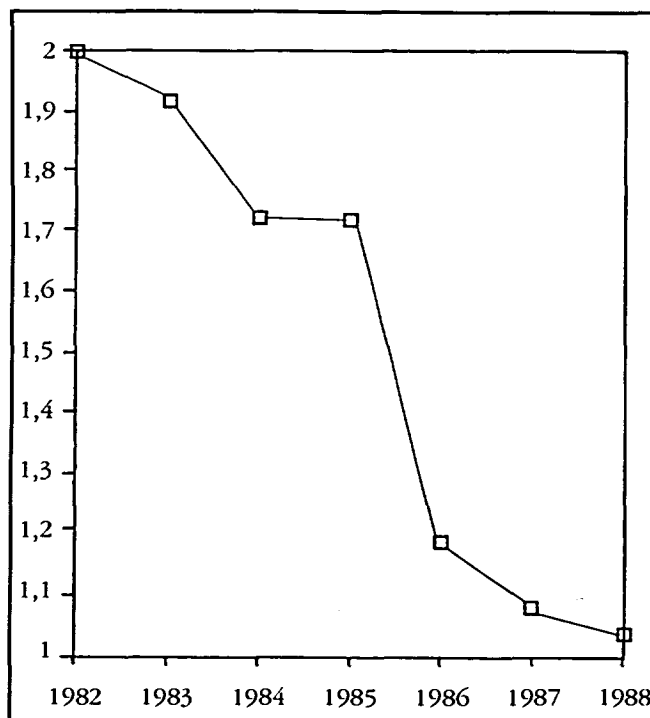
Toutefois, les circonstances ont changé et continueront probablement de changer :

- La valeur du yen a fait augmenter le coût des produits japonais par rapport à celui des produits importés, d'où un plus grand intérêt pour les produits d'importation (*voir figure 1*).
- Les taux de douane pour certains produits transformés importés sont censés diminuer.
- L'augmentation des revenus des consommateurs japonais a entraîné une diversification de leurs habitudes alimentaires et une augmentation du nombre de repas pris à l'extérieur.

Ces changements ont amélioré les perspectives d'accroissement des importations de viandes transformées au Japon et continueront certes à le faire.

Figure 1

Taux de change (\$CAN/100¥)



Dollar canadien par rapport au yen japonais

Source : Série sur les taux de change internationaux,
Banque du Canada